



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC**

COMITÉ SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

ARTICLE L2121-25 DU CGCT

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 octobre à 9 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 14 octobre 2024.

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° DE DELIBERATION	OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION
	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 2 octobre 2024	Adopté
2024-22	Suite aux élections législatives, installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Communauté de Communes Causse Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR)	Unanimité
2024-23	Renouvellement du Bureau : élection des membres	Unanimité
2024-24	Commission d'appel d'offres : élection des membres	Unanimité
2024-25	Commission de Délégation de Services Publics (DSP) : élection des membres	Unanimité
2024-26	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : désignation des membres	Unanimité
2024-27	Renouvellement d'un membre du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée	Unanimité
2024-28	Groupe de travail « Développement des lignes aériennes » : désignation des membres	Unanimité
2024-29	Aménagement des lots de la zone d'activités - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre	Unanimité

A Brive, le 24 octobre 2024

Le Président

Julien BOUNIE



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n° 2021-1311 du même jour pris pour son application apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment la suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations.

Les délibérations sont consultables sur le site Internet de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne : www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr, rubrique Espace Pro, sous-rubrique Actes administratifs

Date de publication : ../10/2024